

SYNDICAT SCOLAIRE DES 3 VILLAGES
(ST OUEN DU BREUIL, BEAUTOT, GUEUTTEVILLE)

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 28 janvier 2025 à 19 h, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Saint Ouen du Breuil, sous la présidence de Madame Nicole DEHAIS, Présidente.

Date de convocation : 21 JANVIER 2025

Date d'affichage : 21 JANVIER 2025

Etaient présents : Mme Stéphanie BUISSON, Mme Karine Espinasse, Mme Marie France BEAUCAMP, Monsieur Jean François DUCLOS, Monsieur Marc BAFFREY, Monsieur Claude ANQUETIL suppléant d'Arnaud BELLET, Mme Sabine BRAQUEHAIS, Monsieur Gauthier CUVELIER, Mme Virginie CAPRON, Mme Hélène FOLASTRE, M Jean PAQUET

Nombre de conseillers en exercice : 12

12 Formant la majorité des membres en exercice

Présents : 12

Absent : 0

Votants : 12

Le quorum étant atteint Madame la Présidente ouvre la séance

Madame Marie France BEAUCAMP a été désignée secrétaire.

Procès-Verbal

N°ORDRE 1.25

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2024

Séance du 12 Juin 2024, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

N°ORDRE 2.25

CREATION D'UN EMPLOI

Madame la Présidente rappelle au comité syndical que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de créer deux emplois permanents en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au comité syndical de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'emploi permanent de secrétaire générale de Mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur à temps complet ou à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 14/35^{ème} pour Madame Carine CASTEX et 5.75/35^{ème} pour Madame Frédérique DA COSTA.

Ces postes seront pourvus à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- De créer deux emplois permanents sur le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de secrétaires générales de mairie à temps non complet à raison de :

14/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2025

5.75/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2025

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2025

N°ORDRE 3.25

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025

Mise à jour du tableau des effectifs après validation de la création de ces postes

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2025 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle dénomination.

Considérant la création de deux postes pour la promotion interne de deux agents de la collectivité. Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après :

Cadres ou emplois	Cat	Effectifs	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Secteur Administratif</u>				
Carine DOUCHE Rédacteur territorial	B	1	1	14 h
Frédérique DA COSTA Rédacteur territorial	B	1	1	5,75 h
Cadres ou emplois	Cat	Effectifs	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Secteur technique</u>				
Laurent DESILE Adjoint technique principal 1er cl	C	1	1	9 h
Corinne HEBERT Adjoint technique principal de 2eme cl	C	1	1	31,33 h
CONTRACTUELLE Lauriane LOCHET Adjoint technique territorial	C	1	1	3,86 h
Sandra LASSIRE Adjoint technique territorial	C	1	1	20,28 h
Contractuelle Sophie LETETU Adjoint technique territorial	C	1	1	18,75 h

Cadres ou emplois	Cat	Effectifs	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Secteur ATSEM</u> Sarah JOUEN Agent spécialisé pl de 1ere cl	C	1	1	28,5 h
Cadres ou emplois	Cat	Effectifs	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Secteur Animation</u> Julie DAN Adjoint d'animation principal de 2eme cl	C	1	1	31,54h

Le comité Syndical à l'unanimité adopte le nouveau tableau des effectifs

N°ORDRE 4.25

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu la délibération n°13-23 du comité syndical autorisant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires chargé d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme défini.

Vu la phase APS (Projet sommaire) le montant prévisionnel des travaux était de 584.000 € pour un montant de rémunération de 9.70 % représentant un montant provisoire de 55.480 € pour un gain énergétique de 46 %.

Le marché a été notifié à l'architecte o2architecture, Madame Julie Michel 24 Rue de l'Eglise 76 150 St Jean du Cardonnay, le 24 aout 2024.

PHASE APD (Avant-Projet Définitif) Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO) ; et de lancer la procédure liée à la réalisation des travaux.

Considérant le coût global de l'opération estimée en phase APS de 584.000 € HT,
 Considérant que l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux prévus au programme initial s'explique par la revalorisation du prix de l'installation de chantier par rapport à la phase esquisse, la prise en compte de l'état de dégradation du mur de façade principale suite aux sondages réalisés, l'intégration des travaux de reprise de la charpente supportée sur le double mur en question, la plus-value pour l'enduit effet pierre désormais proposé sur la façade principale, le remplacement des lanterneaux non comptabilisés en phase esquisse, la reprise de certains ouvrages d'écoulement des eaux après visite du BE technique, la reprise de certains ouvrages électriques (dévoisement de réseaux, alimentations diverses) après visite du BE technique, optimisation de la partie chauffage, la mise au point technique de la ventilation, l'intégration du démoussage des toitures, les travaux d'embellissement de peinture conseillés par le BE.

L'estimation du montant prévisionnel des travaux en phase APD servant de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre.

Coût travaux estimé HT :
APD : 874.107,16 €

Base 8 lots	683 208.16
Préau	43.240,00
Option 0 / serrures	2.590,00
Option 2 / Parement	3.630,00
Option 6 / Habillage intérieur	2.130,00
Option 8 / Protection solaire	37.000,00
Option 9 / Ouvrage de sécurité en toiture terrasse	58.650,00
Option 10 / Dévoiement des réseaux	14.180,00
Option 11/ Optimisation chaufferie	29.479,00
Sous Total HT	874.107,16
Honoraire HT 9.5%	83.040,18
Bureau de contrôle et Mission SPS	14.000,00
Total HT	971.147,34
Total TTC	1.165.376,81

Rémunération phase APD de l'architecte o2architecture – Julie Michel
 $874.107,16 * 9.5\% = 83.040,18 \text{ € HT (} 99.648,21 \text{€ TTC)}$

Rémunération du bureau de contrôle + CSPS
14.000 € HT

OPTION 13 : logement inclus 46.921 € HT / 56.305,20 € HT ce qui représente 4.83 % du coût global

Soit un APD : 971.147,34 € HT / 1.165.376,81€ TTC

Madame la Présidente rappelle que l'Etat veut accélérer la transition écologique dans les territoires et a donc créer le dispositif fonds vert visant à subventionner les investissements des locaux favorisant la performance énergétique et l'adaptation au changement climatique. Le projet de rénovation énergétique de l'école répond parfaitement aux objectifs de ce dispositif. De ce fait nous avons demandé que notre projet soit inscrit dans le (CRTE) contrat pour la réussite de la transition écologique le 26/08/2024.

Afin de réaliser ces travaux une procédure doit être lancée.
Vu l'article L 52.11-10 du code général des collectivités territoriales,
Pour réaliser ces travaux une procédure doit être lancée. La procédure de passation utilisée sera le marché à procédure adaptée, la commission d'appel d'offres se réunira pour analyser et évaluer les candidats sur les critères envisagés pour l'attribution des marchés.

Après en avoir délibéré le comité syndical Vote à mains levées : 7 Voix Pour 5 Abstentions

Autorise madame la présidente à solliciter les partenaires pour les demandes de subventions, et Fixe le plan de financement PREVISIONNEL comme suit :

Coût de l'opération HT 971.147,34 €

Conseil Départemental :

6 classes X 140 000 € = 840 000 € HT

Autres travaux 131.147,74 € HT

Taux de subvention 30 %

Et compte tenu des économies réalisées (audit énergétique à transmettre) une bonification environnementale de 40 % du montant de la subvention de base.

Soit une subvention 291.344,20 €

Bonification environnementale de 116.537,68 €

Total de la subvention 407.881,88 €

DETR : Taux de subvention 30 %

Total de la subvention 291.344,20 €

DSIL projet Inscrit CRTE

Total de l'aide sollicitée 50.000 €

Fonds vert : économie d'Energie supérieur à 40% (46%)

Total de l'aide sollicitée 27.691,79 €

AUTOFINANCEMENT 20 % 194.229,47 €

Madame la Présidente précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

N°ORDRE 5.25

APPEL PARTICIPATIONS COMMUNALES avant le vote du budget 2025

Vu la trésorerie du Syndicat Scolaire il est nécessaire d'appeler une participation financière avant le vote du budget 2025 pour continuer à régler les dépenses courantes du fonctionnement.

Il convient de prévoir par délibération la possibilité de demander des avances forfaitaires avant le vote des participations.

Je vous propose d'appeler avant le vote du budget 2025 30 % du montant de l'exercice précédent.

Soit :

St Ouen du Breuil : $170\ 152,99 * 30 \% = 51.045,90 €$

Guentteville : $16.341 * 30 \% = 4.902,30 €$

Beautot : $23.506,01 * 30 \% = 7.051,80 €$

Les fonds seront inscrits au BP 2025 à l'article 74748

Le comité syndical accepte à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Fait à St Ouen du Breuil, le 29 janvier 2025

La secrétaire,
Marie France BEAUCAMP

